

SOMIRWA

23-7-85

REPUBLIQUE RWANDAISE

23 JUL 1984

MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES
MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

Kigali, le

N° 1162 / 08/84/CAB.

URGENT

A traiter par

Date entrée

No Classement

24.7.84

14648/08

Son Excellence Monsieur le Président de la
République Rwandaise
KIGALI.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir faire établir des ordres de mission pour les personnes ci-après devant participer à la réunion des bailleurs de fonds de la SOMIRWA qui aura lieu les 1 et 2 août à BRUXELLES sous la présidence de la délégation rwandaise.

Cette délégation sera composée de moi-même et de Messieurs MAHUNGIRO P. Claver, Directeur Général des Mines et de la Géologie au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, BYILINGIRO J.B, Directeur Général des Impôts au Ministère des Finances et de l'Economie, MUGARAGU Cléophas, Directeur Général de la Banque Rwandaise de Développement et TOYI Salvator, Directeur au Ministère du Plan. La SOMIRWA sera invitée en tant qu'observateur. Le lieu et la date de la réunion ont été proposés par la commission de la Communauté Européenne après avoir consulté les autres bailleurs de fonds. Actionnaires et bailleurs de fonds de la SOMIRWA ont exprimé à plusieurs reprises le souhait de voir une telle réunion se tenir le plus rapidement possible.

Le projet de l'ordre du jour en annexe ainsi que son commentaire ont été établis en collaboration étroite avec la Délégation de la CCE à KIGALI. Une note de synthèse retraçant l'évolution du dossier, les questions essentielles y relatives et les alternatives à examiner à court et moyen terme est jointe à la présente.

Les décisions prises par la réunion des bailleurs de fonds en novembre 1983 n'ont pas pu être mises en application à cause de deux raisons principales: d'abord tous les partenaires n'ont pas été en mesure d'honorer les engagements financiers pris en novembre 1983 à la hauteur des montants promis, ensuite le rapport d'audit d'Arthur YOUNG, commandé par les bailleurs de fonds et présenté aux actionnaires le 3.4.1984 n'a pas confirmé les bases de calcul qui ont servi à l'établissement du programme de redressement de la SOMIRWA. Le rapport, dont les conclusions sont accablantes pour la gestion financière de la SOMIRWA et alarmantes pour les actionnaires et les bailleurs de fonds de cette société, a remis pratiquement en cause les hypothèses sur lesquelles avaient tablé toutes les négociations.

Il eut été peut être plus pragmatique de ne pas vouloir finaliser ces négociations avant la déposition d'un rapport global d'audit, encore que le rapport d'Arthur YOUNG se limite à un auditing comptable.

Un audit global portant aussi bien sur la comptabilité que sur la gestion totale de la Société s'avère donc nécessaire : les termes de référence d'un tel audit ont été définis déjà en novembre dernier.

La réunion de BRUXELLES aura principalement à faire le point sur la situation actuelle, se prononcer sur l'opportunité d'un audit global, réajuster le programme de redressement et consécutivement le plan de financement, arrêter un calendrier de mise en application de ce programme et prendre des mesures relatives à la survie de la SOMIRWA jusqu'à la mise en application de ce programme.

Il importe de s'assurer d'une bonne collaboration avec la commission de la Communauté Européenne à cause surtout de l'engagement financier de celle-ci dans le plan de financement et le programme de redressement de la SOMIRWA : 1400 millions de FRW dans le cadre du Sysmin, 730 millions de FRW par le biais de la BEI, le financement de l'audit d'Arthur YOUNG, l'offre de financement de l'audit supplémentaire et d'un conseiller juridique spécialisé dans le domaine minier.

En plus de la contribution financière qui représente à peu près la moitié des besoins de financement du programme de redressement de la SOMIRWA, la CCE est en bonne position pour nous aider à convaincre les autres bailleurs de fonds, par exemple la SFI dont la contribution annoncée en novembre 1983 s'élève à 500 millions de FRW.

Les bailleurs de fonds, ayant montré une volonté remarquable pour participer au redressement du secteur minier au Rwanda, attendent que le Gouvernement rwandais fasse un effort en ce qui concerne les dettes fiscales de la SOMIRWA par une annulation ou du moins un report de remboursement de ces redevances. Ils attendent que la délégation rwandaise prenne position sur cette question à BRUXELLES.

Enfin, tenant compte

- du réseau aérien
- des conditions nécessaires pour bénéficier du tarif réduit offert par la SABENA
- de la nécessité de disposer de temps suffisant pour une prise de contact informée avec les Bailleurs de fonds avant les discussions
- de l'éventualité de prolongation des négociations, la délégation rwandaise devrait quitter KIGALI le 28 juillet pour revenir le 4 août 1984.

Les frais de voyage et de séjour seraient à charge du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

A la présente sont annexés tout d'abord un projet d'un ordre du jour commenté et transmis à titre provisoire à la Délégation de la CCE à Kigali suite aux conclusions de la réunion qu'a tenue la Commission Ministérielle le 21 courant; ensuite une note de synthèse, elle-même accompagnée d'un certain nombre d'annexes et destinée à faire le point sur l'évolution actuelle et les alternatives d'orientation éventuelle à donner au dossier à court et moyen terme.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Pour approbation et C.P.I. :

LE MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

François NGARUKIYINTWALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

Mathieu NGIRWA.

C.P.I.)

- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI
- Monsieur le Ministre des
Finances et de l'Economie
KIGALI
- Monsieur le Gouverneur de la
Banque Nationale du Rwanda
KIGALI.